

# REPUBLIQUE FRANCAISE

Ministère de la transition écologique et  
de la cohésion des territoires

## Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature

**Arrêté du 4 avril 2023**

**relatif au commissionnement des gardes du littoral**

NOR : TREL2306940A

*(Texte non paru au journal officiel)*

Par arrêté du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires en date du 4 avril 2023,

Les agents mentionnés dans le tableau suivant sont commissionnés pour rechercher et constater dans leur zone de commissionnement respective, les infractions prévues aux Chapitre Ier à VII du Titre I ainsi qu'aux Titres II, IV et VI du Livre III, aux Titres I à III du Livre IV, et au Titre VIII du Livre V du code de l'environnement, ainsi qu'aux textes et décisions pris pour l'application de ces dispositions :

| Prénom Nom        | Service d'affectation                           | Zone de commissionnement  |
|-------------------|---|---|
| Robin BROUAT      | Commune de la-Teste de Buch                     | Gironde (33)  |
| Claire CANTON     | Syndicat Mixte de la Grande dune du Pilat       | Départements 33,40,64   |
| Christian DANILO  | Commune de Locmiquélic                          | Domaine relevant du Conservatoire du littoral dans le département du Morbihan             |
| Philippe DE PROFT | Commune de Terre de Haut                        | Domaine relevant du Conservatoire du littoral dans le département de Guadeloupe           |
| Enzo FOUILLET     | Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée | Domaine relevant du Conservatoire du littoral dans le département de l'Hérault            |
| Thomas GARLOPEAU  | Communauté d'Agglomération de Rochefort Océan   | Domaine relevant du Conservatoire du littoral dans le département de la Charente-Maritime |
| Estelle GIRONNET  | Conseil départemental de Charente Maritime      | Département de la Charente-Maritime   |
| Thomas GOUBAUX    | Communauté de communes Vendée Grand Littoral    | Département 85  |
| Baptiste MABBOUX  | CEN Savoie                                      | Département 01,73,74  |

|                      |  |  |
|----------------------|--|--|
| Solaine MARIE-LOUISE | Délégation Martinique du Conservatoire du littoral | Domaine relevant du Conservatoire du littoral dans le département de la Martinique   |
| Hélène MAZIERE       | Bretagne Vivante-SEPNB                             | Domaine relevant du Conservatoire du littoral dans le département du Morbihan  |
| Noémie PAGANO        | Communauté d'Agglomération du Pays de l'Or         | Domaine relevant du Conservatoire du littoral dans le département de l'Hérault   |
| Gaël PALOS           | Parc National des Calanques                        | Parc national des Calanques et territoire des communes ayant vocation à en faire partie et des réserves naturelles dont la gestion est confiée à l'organisme chargé de ce parc |
| Vincent REPILLET     | Eden 62  | Domaine relevant du Conservatoire du littoral dans le département du Pas-de-Calais   |
| Grégory ROMANI       | Collectivité de Corse                              | Domaine relevant du Conservatoire du littoral sur la Collectivité de Corse   |

Préalablement à l'exercice de leurs fonctions de police judiciaire, les agents prêteront serment devant le tribunal judiciaire de leur résidence administrative.

La situation des agents dont la liste suit est modifiée dans les conditions suivantes :

| <b>Prénom Nom</b> | <b>Service d'affectation</b>                      | <b>Zone de commissionnement précédente</b>   | <b>Nouvelle zone de commissionnement</b>   |
|-------------------|---|--|--|
| Ludovic CHARRIER  | Délégation Aquitaine du Conservatoire du littoral | Domaine relevant du Conservatoire dans les départements de Gironde, des Landes et des Pyrénées Atlantiques | Départements 33,40,64  |
| Aurélien ROBIN    | Parc National des Calanques                       | Domaine relevant du Conservatoire du littoral dans le département des Bouches-du-Rhône                     | Parc national des Calanques et territoire des communes ayant vocation à en faire partie et des réserves naturelles dont la gestion est confiée à l'organisme chargé de ce parc |

La présente décision peut être contestée devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux.